

COMPTE DE RESULTAT SOCIAL (Normes Françaises)

(en millions d'Euros)	Annexe	2021	2020
Produits d'exploitation		1396,5	1229,1
Recettes de Publicité liées à l'Antenne	2.12 et 4.1	1141,7	998,4
Autres prestations de services		61,3	47,2
Produits des activités annexes		7,9	15,3
Chiffre d'affaires		1210,9	1060,9
Production stockée		(0,3)	0,3
Production immobilisée		8,2	7,8
Subvention d'exploitation		0,0	0,0
Reprises sur amortissements et provisions		88,6	74,0
Transferts de charges	4.2	81,1	78,9
Autres produits		7,9	7,2
Charges d'exploitation		(1290,3)	(1132,5)
Achats de matières premières et autres approvisionnements	4.3	(526,4)	(448,1)
Variation de stock	4.3	19,4	(11,7)
Autres achats et charges externes	4.4	(257,7)	(212,0)
Impôts, taxes et versements assimilés	4.5	(72,7)	(67,6)
Salaires et traitements	4.6	(135,4)	(131,0)
Charges sociales	4.6	(58,3)	(53,1)
Dotations aux amortissements et aux provisions			
- amortissements des immobilisations		(97,4)	(75,0)
- provisions sur immobilisations et actif circulant		(104,0)	(78,7)
- provisions pour risques et charges		(9,7)	(11,6)
Autres charges	4.7	(48,1)	(43,7)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		106,1	96,6
Quote part de résultat sur opérations faites en commun		0,0	0,0
Produits financiers		287,1	42,8
Charges financières		(180,5)	(342,8)
RÉSULTAT FINANCIER	4.8	106,6	(300,0)
RÉSULTAT COURANT		212,7	(203,4)
Produits exceptionnels		105,9	14,7
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0,8	0,0
Produits exceptionnels sur opérations en capital		94,7	1,4
Reprises sur provisions		10,4	13,3
Charges exceptionnelles		(178,8)	(21,9)
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		0,0	(2,1)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(166,2)	(6,7)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(12,6)	(13,1)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	4.9	(72,9)	(7,2)
Participation des salariés		(3,3)	0,0
Impôt sur les sociétés	4.10 et 4.11	28,2	4,1
RÉSULTAT NET		164,7	(206,5)

BILAN SOCIAL (Normes Françaises)

ACTIF (en millions d'euros)	<i>Annexe</i>	31.12.21 Net	31.12.20 Net
<i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>2.2 et 3.1</i>	56,1	56,9
Droits audiovisuels		39,0	45,4
Autres immobilisations incorporelles		17,1	11,5
<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>2.3 et 3.2</i>	67,5	62,5
Installations techniques matériels et outillages		17,6	17,3
Autres immobilisations corporelles		48,3	44,3
Immobilisations corporelles en cours		1,6	0,9
<i>Immobilisations financières</i>	<i>2.4 et 3.3</i>	1003,2	1108,5
Participations		677,6	767,8
Autres titres immobilisés		0,0	0,0
Prêts		90,0	105,0
Autres immobilisations financières		235,6	235,7
ACTIF IMMOBILISÉ		1126,8	1227,9
Stocks et en cours	<i>2.5 et 3.4</i>	99,1	85,2
Avances et acomptes versés sur commandes	<i>2.6 et 3.5.1</i>	76,6	110,9
Créances clients et comptes rattachés	<i>2.7 et 3.5.2</i>	325,6	227,1
Autres créances	<i>3.5.3</i>	347,2	327,3
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	<i>2.8 et 3.6</i>	579,7	320,1
Charges constatées d'avance	<i>3.7</i>	8,5	7,5
ACTIF CIRCULANT		1436,7	1078,1
Ecarts de conversion actif		0,0	0,0
TOTAL DE L'ACTIF		2563,5	2306,0

PASSIF (en millions d'euros)	<i>Annexe</i>	31.12.21	31.12.20
Capital		42,1	42,0
Prime d'émission		20,2	20,2
Réserve légale		4,3	4,3
Autres réserves		771,2	771,3
Report à nouveau		275,3	569,3
Résultat net de l'exercice		164,7	(206,5)
Provisions réglementées	2.10	17,2	15,0
CAPITAUX PROPRES	3.8	1295,0	1215,6
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2.11 et 3.9	76,0	112,4
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		0,0	0,0
Emprunts et dettes financières divers ⁽²⁾		575,4	486,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		209,7	197,4
Dettes fiscales et sociales		177,5	139,0
Dettes sur immobilisations		6,5	6,9
Dettes diverses		215,7	145,7
Produits constatés d'avance		7,7	3,0
DETTES	3.10	1192,5	978,0
Ecart de conversion passif		0,0	0,0
TOTAL DU PASSIF		2563,5	2306,0
<i>(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques</i>		0,0	0,0
<i>(2) Dont comptes courants intra groupe</i>		575,4	486,0

Tableau de financement social en flux de trésorerie (Normes Françaises)

EN FLUX DE TRÉSORERIE (en millions d'Euros)	31.12.21	31.12.20
1 - Opérations d'exploitation		
• Résultat de l'exercice	164,7	(206,5)
• Amortissements et provisions ^{(1) (2)}	14,4	375,9
• Subventions d'investissement rapportées au compte de résultat	0,0	0,0
• Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	68,0	0,0
Capacité d'autofinancement	247,1	169,3
• Acquisitions de programmes télévisuels ⁽²⁾	(2,5)	2,8
• Amortissements et provisions de programmes télévisuels ⁽²⁾	4,8	(0,6)
• Stocks	(13,9)	12,4
• Créances d'exploitation	(119,5)	35,0
• Dettes d'exploitation	125,5	(14,9)
• Avances nettes en provenance des tiers	34,4	(8,0)
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	28,8	26,7
TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	275,8	196,1
2 - Opérations d'investissement		
• Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ^{(1) (2)}	(119,0)	(114,0)
• Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles ^{(1) (2)}	0,1	0,0
• Acquisitions de participations financières / actions propres	(0,9)	(2,1)
• Cessions/diminutions de participations financières	94,2	0,6
• Incidence des fusions	0,0	(27,2)
• Variation nette des dettes sur immobilisations	(0,3)	(0,7)
• Variation nette des autres immobilisations financières	15,0	14,2
TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS	(11,0)	(129,2)
3 - Opérations de financement		
• Variation des capitaux propres	0,0	0,0
• Variation nette des dettes financières	89,4	109,4
• Dividendes mis en paiement	(94,7)	0,0
TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT	(5,2)	109,4
VARIATION GLOBALE DE LA TRÉSORERIE	259,6	176,3
Trésorerie au début de l'exercice	320,1	143,8
Variation de la trésorerie	259,6	176,3
Trésorerie à la clôture de l'exercice	579,7	320,1

(1) Hors programmes télévisuels comptabilisés en valeurs immobilisées

(2) En vue de donner une représentation économique des flux de trésorerie comparable à celle des comptes consolidés, l'acquisition, la consommation, la cession et la réforme des programmes télévisuels qui figurent dans les comptes sociaux en valeurs immobilisées ont été intégrées aux variations du besoin en fonds de roulement d'exploitation

ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France.

1 Faits marquants

L'année 2021 a permis à la société TF1 SA de retrouver un niveau d'activité comparable à celui de 2019, permettant ainsi de poursuivre son processus d'adaptation.

Au cours de l'année 2021 les cessions de titres suivantes sont intervenues :

En date du 05 janvier 2021, TF1 a cédé la totalité des titres de participation TF1 Studio à la société Newen Connect.

En date du 27 octobre 2021, TF1 a cédé la totalité des titres de participation TF1 Vidéo à la société e TF1.

La société TF1 SA a également, en date du 3 décembre 2021, absorbé sa filiale Ouest Info. Cette opération a généré un mali de fusion comptabilisé en charges financières.

Par ailleurs, une provision pour dépréciation relative à un compte courant de trésorerie d'une filiale intragroupe a été comptabilisée au 31 décembre 2021 (cf. note 3-6) et des dépréciations de titres de participation ont été réalisées (cf. note 3-3).

2 Règles et méthodes comptables

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, de régularité et de sincérité afin de donner une image fidèle de patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2-1. Comparabilité des comptes

Suite au choix proposé par la recommandation ANC n° 2013-02 (modifiée en novembre 2021) relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite, il a été décidé de modifier la période d'acquisition des droits.

L'engagement est désormais linéarisé sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond (alignement sur la méthodologie obligatoire en normes IFRS à la suite d'une décision de l'IFRIC IC en mai 2021), et non plus sur l'ensemble de la période d'emploi du salarié.

L'impact de ce changement de méthode a été comptabilisé en capitaux propres et est mentionné dans les paragraphes correspondants de l'annexe.

2-2. Immobilisations incorporelles

2-2-1. Droits Audiovisuels

Les droits audiovisuels comprennent :

- les parts de coproduction de fictions,
- les programmes télévisuels destinés à la diffusion sur l'antenne.

2-2-1-1 Parts de coproduction de fictions

Cette rubrique présente les acquisitions de parts de coproduction de fictions depuis la nouvelle réglementation intervenue en 2015, réalisées en complément des acquisitions de droits de diffusion de certains programmes. Ces investissements permettent de détenir les éléments corporels et incorporels et notamment des droits d'exploitation desdits programmes.

Les versements de ces parts de coproduction sont constatés en immobilisations définitives à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où la période est ouverte pour les droits de diffusion acquis parallèlement. Les acomptes versés au titre des parts de coproduction qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en immobilisations en cours. Figurent également en immobilisations en cours le montant des œuvres littéraires préalables aux contrats de coproduction.

Les parts de coproduction sont amorties sur la durée prévisionnelle de leur exploitation. Une provision pour dépréciation est constatée dès lors que les recettes prévisionnelles attendues sont inférieures à la valeur nette comptable.

Les parts de coproduction font l'objet d'un amortissement dérogatoire selon les règles énoncées au paragraphe 2-10. Provisions réglementées.

2-2-1-2 Programmes télévisuels

Cette rubrique comprend les parts de coproduction de fictions résiduelles antérieures à la nouvelle réglementation, ainsi que les parts de production d'autres programmes. Les programmes télévisuels sont portés en immobilisations incorporelles pour leur montant d'acquisition contractuel, à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où les droits sont ouverts. Les acomptes versés au titre des droits qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en immobilisations en cours à compter de la date de fin de tournage.

Les programmes sont amortis selon les mêmes règles que celles applicables aux stocks de programmes (cf paragraphe 2-5. Stocks).

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'il est probable qu'un programme donné comportant une part de production ne sera pas diffusé. Cette probabilité s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programme validées par la Direction. Les programmes télévisuels non encore diffusés font l'objet d'un amortissement dérogatoire selon les règles énoncées au paragraphe 2-10. Provisions réglementées.

2-2-2. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (ou à leur coût de production le cas échéant) et sont diminuées des amortissements et éventuelles dépréciations.

Les logiciels et licences font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée d'utilisation estimée. Un amortissement dérogatoire peut être pratiqué selon les modalités prévues au paragraphe 2-10 Provisions réglementées.

2-3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Les caractéristiques des plans d'amortissement peuvent être résumées dans le tableau ci-dessous :

Installations techniques	Mode linéaire	3 à 7 ans
Autres immobilisations corporelles	Mode linéaire	3 à 10 ans

2-4. Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition qui comprend le coût d'achat et les frais d'acquisition éventuels.

Chaque année, un test de valeur est effectué en fonction des perspectives d'activité et de rentabilité mesurées notamment sur la base des plans d'affaires et de la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF). Lorsque la valeur d'utilité des titres est significativement et durablement inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est comptabilisée et complétée le cas échéant par une provision pour dépréciation des comptes courants et une provision pour risques et charges.

Les frais d'acquisition des titres de participation font l'objet d'un amortissement dérogatoire selon la règle énoncée au paragraphe 2-10. Provisions réglementées.

2-5. Stocks

Afin de sécuriser la grille de programmes pour les années futures, outre les contrats d'acquisition de parts de production, la société souscrit des contrats fermes d'acquisition de droits de diffusion de programmes et de droits de retransmissions sportives en vertu desquels les contreparties s'engagent à fournir les programmes correspondants.

Les droits de diffusion de programmes sont entrés en stock à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où les droits sont ouverts. Ils sont valorisés sur la base de leur coût d'acquisition ou de leur coût global de production (coûts directs augmentés des frais indirects liés à la production hors coûts d'emprunt comptabilisés en charges).

Les acomptes versés au titre des droits qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en acomptes fournisseurs.

Les programmes acquis pour une diffusion unique sont consommés à 100% lors de la diffusion.

Lorsque les programmes acquis prévoient 2 diffusions ou plus, ils sont consommés selon les modalités suivantes :

- Pour les programmes non valorisés individuellement dans les contrats, la règle est la suivante :

Type de programmes	Fictions d'une durée au moins égale à 52 minutes	Séries (*)	Films, téléfilms, dessins animés	Autres programmes
- 1ère diffusion	80%	67%	50%	100%
- 2ème diffusion	20%	33%	50%	

(*) Selon une analyse réalisée sur la base d'un historique de consommation récent, les modalités de consommation ont évolué, faisant apparaître une diminution des avantages économiques futurs des rediffusions des séries. Suite à ce constat, il a été décidé de modifier, à compter du 1er janvier 2021, la règle de consommation des séries : la valorisation de la 1ère diffusion est ainsi portée à 67% et celle de la 2ème diffusion à 33% (contre 50% pour la 1ère diffusion et 50% pour la 2ème diffusion précédemment).

- Pour les programmes valorisés individuellement dans les contrats : la consommation reflète le prix unitaire contractuel.

Les « autres programmes » du tableau ci-dessus comprennent des programmes jeunesse (hors dessins animés), des variétés, du théâtre, des magazines/documentaires, de l'Information, et des fictions d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.

Une provision pour dépréciation est constituée :

- dès lors qu'il est probable qu'un programme donné ne sera pas diffusé (cette probabilité s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programme validées par la Direction),
- dès lors qu'un programme fait l'objet d'une revente probable et qu'il existe un écart défavorable entre sa valeur en stock et le prix de vente obtenu ou estimé.

Les contrats d'acquisition de droits non comptabilisés en stocks à la date de clôture sont valorisés pour leur montant contractuel ou pour le montant estimé du décaissement futur (cas des contrats cadres), déduction faite des versements d'acomptes dont ils ont fait l'objet et qui figurent au bilan en « avances et acomptes versés sur commande » ; ces contrats sont mentionnés dans le paragraphe relatif aux stocks.

2-6. Avances et acomptes

Les sommes versées sur les achats de droits de diffusion de programmes pour lesquels l'acceptation technique n'a pas eu lieu et/ou les droits ne sont pas ouverts ainsi que les sommes versées sur les parts de production de programmes télévisuels pour lesquelles le tournage n'est pas terminé à la date de clôture figurent dans cette rubrique. Ces acomptes peuvent faire l'objet d'une provision le cas échéant.

Les paiements relatifs aux achats de droits de retransmissions sportives sont comptabilisés en avances et acomptes jusqu'à la date de réalisation de l'évènement sportif. Si le droit de retransmission sportive fait l'objet d'une revente, l'éventuel écart défavorable entre le montant des acomptes versés et le prix de vente obtenu ou estimé est provisionné dès que la cession est probable.

2-7. Créances clients

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les créances clients douteuses ou litigieuses font l'objet d'une provision pour dépréciation en fonction de l'antériorité de la créance et de la situation financière du débiteur.

2-8. Trésorerie

La société gère de façon centralisée la trésorerie du groupe. Les comptes courants de trésorerie débiteurs sont classés en Trésorerie en cohérence avec les comptes courants de trésorerie créditeurs qui figurent en Emprunts et dettes financières divers.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure au prix d'acquisition.

2-9. Opérations en devises et écarts de conversion

Les factures reçues et émises en devises sont comptabilisées en euros sur la base du taux du jour de comptabilisation et les dettes/créances de fin d'exercice sont converties au cours de change en vigueur au 31 décembre. Les écarts sont portés dans les comptes d'écarts de conversion Actif et Passif.

La société comptabilise également un écart de conversion Actif ou Passif correspondant aux gains et pertes latents des couvertures de change se rattachant à des dettes et créances inscrites à son bilan ou à celui de ses filiales garanties (cf 5-2-1).

Les écarts de conversion Actif ainsi obtenus font l'objet d'une provision pour perte de change enregistrée en provision pour risques et charges.

2-10. Provisions règlementées

Cette rubrique comprend :

- les amortissements dérogatoires sur les parts de coproduction de fictions et programmes télévisuels, calculés à partir du premier jour du mois suivant la date de fin de tournage. Ces amortissements dérogatoires sont repris à la date de passage en immobilisation définitive pour les parts de coproduction et à la date de diffusion ou mise au rebut pour les programmes télévisuels.

Les amortissements dérogatoires mentionnés ci-dessus sont calculés selon les règles définies par la Direction Générale des Impôts le 3 juillet 1970, soit en pourcentage mensuel :

- 1er mois	20 %
- 2ème mois	15 %
- 3ème au 9ème mois	5 %
- 10ème au 24ème mois	2 %

- les amortissements dérogatoires sur logiciels et licences, acquis jusqu'au 31 décembre 2016 ou créés, qui complètent l'amortissement économique effectué à l'actif du bilan,

- les amortissements dérogatoires sur frais d'acquisition de titres de participation calculés sur une période de 5 ans selon le mode linéaire.

2-11. Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources sans contrepartie pour le Groupe, dont le montant peut être estimé de manière fiable. La provision est revue à chaque clôture et ajustée le cas échéant pour refléter la meilleure estimation de l'obligation à cette date.

Les passifs éventuels sont ceux dont l'existence doit être confirmée par la survenance d'événements futurs, ou pour lesquels la sortie de ressource ne peut être évaluée de manière fiable. Ils ne font pas l'objet de provision.

2-11-1. Indemnités de fin de carrière

Les employés de la société bénéficient de prestations de retraite au travers de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies qui peuvent être gérés en partie via des régimes de couverture.

Les salariés sont adhérents aux régimes généraux et complémentaires de retraite français : ces régimes correspondent à des régimes à cotisations définies pour lesquels les obligations de la société se limitent au paiement de cotisations périodiques, basées sur un pourcentage spécifié des frais de personnel. Les cotisations à ces régimes de retraite à cotisations définies sont portées en charges de personnel dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment :

- des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties constatées ;
- des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d'un taux de revalorisation annuel des salaires ;
- de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu chaque année.

L'acquisition linéaire des droits est réalisée uniquement sur les dernières années de la carrière permettant d'obtenir les droits plafonnés.

Une partie de l'engagement est couverte par un contrat d'assurance. La provision pour indemnités de fin de carrière comptabilisée est égale à l'engagement de retraite diminué de la valeur du contrat.

Les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieures à l'emploi résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une année sur l'autre dans l'évaluation des engagements et des actifs de couverture ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses. Ces écarts sont enregistrés au compte de résultat, en dotation/reprise de provision pour risques et charges.

2-11-2. Autres provisions pour risques et charges

Elles comprennent principalement les provisions pour litiges et sont évaluées à hauteur des sorties de ressources probables qu'occasionneront les procès ou litiges en cours dont le fait générateur existait à la clôture. Elles incluent notamment les charges relatives aux contentieux de nature sociale et fiscale. Le montant des redressements notifiés fait l'objet d'une provision si la société estime que la prise en compte du bien fondé de sa position dans le contentieux l'opposant aux Administrations n'est pas hautement probable. La part des redressements qui ne fait pas l'objet de contentieux est enregistrée en dette dès que le montant est connu.

2-12. Publicité

Les ventes d'espace publicitaire sont constatées en chiffre d'affaires lorsque la publicité ou le spot publicitaire correspondant est diffusé. Elles sont égales aux ventes d'espace publicitaire facturées aux annonceurs par les régies publicitaires (principalement TF1 Publicité) diminuées de leur commission de régie.

TF1 réalise à titre marginal des échanges de publicité avec des supports autres que télévisuels (radio, presse écrite...). Ces opérations sont présentées de manière décompensée en chiffre d'affaires et en charges externes.

2-13. Engagements hors bilan

Les engagements de transport d'images recouvrent les redevances à verser aux fournisseurs de services de télédiffusion jusqu'à l'échéance des contrats.

Les cautions et garanties mises en place dans le cadre de contrats commerciaux figurent en engagements hors bilan.

2-14. Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et de change. Cette exposition est générée par les opérations propres de TF1 SA et par les garanties de change octroyées à ses filiales dans le cadre de la gestion centralisée du risque de change du Groupe.

La politique du groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

3 Notes sur le bilan

3-1. Immobilisations incorporelles

3-1-1. Droits audiovisuels

Les droits audiovisuels s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>					
Valeurs brutes	01/01/2021	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2021
Parts de coproduction de fictions	334,6	68,5	(1,6)	29,2	430,7
Parts de coproduction de fictions en cours	31,6	23,5		(29,2)	25,9
Programmes télévisuels	2,0	6,4	(8,2)		0,2
TOTAL	368,2	98,4	(9,8)	0,0	456,8
Amortissements	01/01/2021	Augmentations	Diminutions		31/12/2021
Parts de coproduction de fictions	161,2	75,8			237,0
Programmes télévisuels	0,0	6,1	(6,1)		0,0
TOTAL	161,2	81,9	(6,1)	0,0	237,0
Provisions	01/01/2021	Augmentations	Diminutions		31/12/2021
Parts de coproduction de fictions	161,6	90,3	(71,1)		180,8
Programmes télévisuels	0,0				0,0
TOTAL	161,6	90,3	(71,1)	0,0	180,8
Valeurs nettes	45,4				39,0

Les engagements relatifs aux parts de coproduction de fictions et programmes télévisuels pour les années à venir se ventilent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total 2021	Rappel 2020
Parts de coproduction de fictions	42,7	19,8	0,0	62,5	92,9
Programmes télévisuels	4,8	0,0	0,0	4,8	6,4

3.1.2. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles ont évolué de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>					
Valeurs brutes	01/01/2021	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2021
Logiciels	31,7	3,4	(0,1)	3,4	38,4
Autres immobilisations incorporelles	1,6	0,4	(0,8)	0,4	1,6
Immobilisations incorporelles en cours	4,1	4,7		(3,8)	5,0
TOTAL	37,4	8,5	(0,9)	0,0	45,0
Amortissements	01/01/2021	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2021
Logiciels	24,3	2,7			27,0
Autres immobilisations incorporelles	1,6	0,1	-0,8		0,9
TOTAL	25,9	2,8	(0,8)	0,0	27,9
Valeurs nettes	11,5				17,1

3-2. Immobilisations corporelles

Les mouvements de l'exercice, relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants, peuvent être résumés dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>					
Valeurs brutes	01/01/2021	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2021
Installations techniques et matériels	83,4	5,0	(3,4)	0,8	85,8
Autres immobilisations	125,4	11,8	(23,5)		113,7
Immobilisations en cours	0,9	1,5		(0,8)	1,6
TOTAL	209,7	18,3	(26,9)	0,0	201,1
Amortissements	01/01/2021	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2021
Installations techniques et matériels	66,1	5,0	(2,9)		68,2
Autres immobilisations	81,1	7,7	(23,4)		65,4
TOTAL	147,2	12,7	(26,3)		133,6
Valeurs nettes	62,5				67,5

3-3. Immobilisations financières

Ce poste s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Titres de participation	Autres immobilisations financières	Prêts	Autres	Total
VALEURS BRUTES AU 1er JANVIER 2021	1 082,5	234,7 (*)	105,0	1,0	1 423,2
Augmentations					
- Préfas 30-31-32- 33 - souscription capital	0,1				0,1
- Newen	0,7				0,7
Diminutions					
- Unify - prêt			(15,0)		(15,0)
- TF1 Vidéo - cession intragroupe	(23,1)				(23,1)
- TF1 Studios - cession intragroupe	(138,5)				(138,5)
- Ouest Info - suite à absorption	(2,6)				(2,6)
- Dépôt garantie				(0,1)	(0,1)
VALEURS BRUTES AU 31 DECEMBRE 2021	919,1	234,7	90,0	0,9	1 244,7
Provisions pour dépréciation					
Au 1er janvier 2021	314,7	0,0	0,0	0,0	314,7
Ouest Info - suite à absorption	(2,6)				(2,6)
Dotations	18,4				18,4
Reprises	(89,0)				(89,0)
Au 31 décembre 2021	241,5	0,0	0,0	0,0	241,5
VALEURS NETTES AU 31 DECEMBRE 2021	677,6	234,7	90,0	0,9	1 003,2

(*) Mali de fusion

La dotation aux provisions pour dépréciation de 18,4 millions d'euros et la reprise de dépréciation de 89,0 millions d'euros concerne des titres de participation de filiales détenues à 100% (cf note 2-4).

3-4. Stocks et en cours

Ce poste est essentiellement composé des droits de diffusion non consommés et se répartit de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Achats de droits	Production interne	Total 2021	Rappel 2020
STOCK AU 1^{er} JANVIER	97,9	2,9	100,8	112,2
- ACHATS	526,4	133,9	660,3	552,5
- Consommations au titre de la diffusion	(489,7)	(134,2)	(623,9)	(544,1)
- Droits échus/réformes/reventes	(17,3)	0,0	(17,3)	(19,8)
- CONSOMMATIONS TOTALES	(507,0)	(134,2)	(641,2)	(563,9)
STOCK AU 31 DECEMBRE	117,3	2,6	119,9	100,8
VARIATION DE STOCK	19,4	(0,3)	19,1	(11,4)
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Au 1^{er} Janvier	15,6	0,0	15,6	14,6
Dotations	13,7		13,7	13,0
Reprises	(8,5)		(8,5)	(12,0)
Au 31 décembre	20,8	0,0	20,8	15,6

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de la grille de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits de diffusion et de droits de retransmissions sportives est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total 2021	Rappel 2020
Programmes et droits de télédiffusion (1)	693,7	344,2	0,3	1 038,2	1 248,4
Droits de retransmissions sportives (2)	101,6	51,7		153,3	137,6
TOTAL	795,3	395,9	0,3	1 191,5	1 386,0

(1) Y compris les contrats souscrits par le GIE TF1 ACQUISITIONS DE DROITS pour le compte de TF1 SA et figurant à son actif ou dans ses engagements hors bilan

(2) Y compris les contrats souscrits par TF1 DS (société acquérant les droits sportifs d'évènements diffusés sur TF1) et figurant à son actif ou dans ses engagements hors bilan

La partie de ces contrats libellée en devises s'élève à 35,6 millions d'euros en US dollars.

3-5. Avances et acomptes versés sur commandes et créances

3-5-1. Avances et acomptes versés sur commande

Cette rubrique est essentiellement constituée d'acomptes versés sur des achats de droits de diffusion de programmes et de retransmissions sportives pour 73,0 millions d'euros.

3-5-2. Créances clients et comptes rattachés

TF1 Publicité, mandataire de TF1 SA, vend aux annonceurs des espaces publicitaires. A ce titre, TF1 Publicité perçoit une commission indexée sur le chiffre d'affaires réalisé. Au 31 décembre 2021, le solde des créances dues par TF1 Publicité à TF1 SA s'élève à 282,9 millions d'euros contre 187,9 millions d'euros au 31 décembre 2020.

3-5-3. Autres créances

Cette rubrique est essentiellement constituée de créances fiscales (TVA, IS) et de soldes de comptes courants de filiales.

3-5-4. Provisions pour dépréciation des avances et acomptes et créances

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2021	Dotation	Reprise	31/12/2021
Avances et acomptes	0,0			0,0
Créances clients	0,1			0,1
Autres créances	0,0			0,0
TOTAL	0,1	0,0	0,0	0,1

3-5-5. Echéances des créances

<i>(en millions d'euros)</i>	A moins d'1 an	A plus d'1 an et à moins de 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Actif immobilisé	15,0	60,0	15,0	90,0
Actif circulant (1)	670,3	2,6		672,9
Total	685,3	62,6	15,0	762,9

(1) comprenant les créances clients et autres créances nets de dépréciation

3-6. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Ces postes s'analysent de la façon suivante :

<i>Valeurs brutes (en millions d'euros)</i>	2021	2020
Valeurs mobilières de placement	0,0	0,0
Dépôts bancaires (à vue)	22,1	8,6
Comptes courants de trésorerie débiteurs (1)	598,6	311,3
Régies	0,2	0,2
Disponibilités	620,9	320,1
TOTAL	620,9	320,1
Provisions des comptes courants et VMP		
Au 1^{er} Janvier	0,0	0,0
Dotations (2)	41,2	0,0
Reprises	0,0	0,0
Au 31 décembre	41,2	0,0
VALEURS NETTES	579,7	320,1

(1) Ces comptes courants incluent :

- le placement effectué chez Bouygues Relais (s'élevant à 308,0 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 113,0 millions d'euros au 31 décembre 2020),
- les comptes courants de trésorerie vis-à-vis de sociétés du groupe (242,0 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 108,3 millions d'euros en 2020),
- un compte courant relais accordé à la filiale Newen (dont le montant s'élève à 48,6 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 90,0 millions d'euros en 2020).

(2) La dotation de dépréciation de 41,2 millions d'euros au 31 décembre 2021 correspond au compte courant d'une filiale intragroupe.

3-7. Charges constatées d'avance

Ce poste s'élève à 8,5 millions d'euros au 31 décembre 2021 (7,5 millions d'euros au 31 décembre 2020).

3-8. Capitaux propres

Le capital est divisé en 210 485 635 actions ordinaires de 0,2 Euro entièrement libérées.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2020	Changement de méthode (*)	01/01/2021	Affectation du résultat (AGM 2021)	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Capital	42,0		42,0		0,1		42,1
Prime d'émission	20,2		20,2				20,2
Réserve légale	4,3		4,3				4,3
Report à nouveau	569,3	7,2	576,5	(301,2)			275,3
Autres réserves	771,3		771,3			(0,1)	771,2
Résultat de l'exercice	(206,5)		(206,5)	206,5	164,7		164,7
Sous total	1 200,6	7,2	1 207,8	(94,7)	164,8	(0,1)	1 277,8
Provisions réglementées	15,0		15,0		12,6	(10,4)	17,2
TOTAL	1 215,6	7,2	1 222,8	(94,7)	177,4	(10,5)	1 295,0
Nombre d'actions	210 392 991		210 392 991		92 644		420 878 626

(*) relatif à la provision pour indemnités fin de carrière (cf paragraphe 2.1 Comparabilité des comptes)

Les provisions réglementées se ventilent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2021	Dotation	Reprise	31/12/2021
Droits audiovisuels	8,7	6,5	(8,7)	6,5
Frais d'acquisition sur titres de participation	0,1			0,1
Logiciels et licences	6,2	6,1	(1,7)	10,6
TOTAL	15,0	12,6	(10,4)	17,2

3-9. Provisions pour risques et charges

Constituées selon les modalités indiquées à la note 2-11 ces provisions ont évolué comme indiqué ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2020	Changement de méthode (*)	01/01/2021	Dotations	Reprises pour utilisation	Reprises pour non utilisation	31/12/2021
Provisions pour litiges	8,4		8,4	7,4	(4,3)	(2,0)	9,5
Provisions relatives aux sociétés apparentées	74,1		74,1	44,2	(74,1)		44,2
Provisions pour indemnités de fin de carrière	29,7	(7,2)	22,5	2,3	(1,3)	(1,3)	22,2
Autres provisions pour risques et charges	0,2		0,2			(0,1)	0,1
TOTAL	112,4	(7,2)	105,2	53,9	(79,7)	(3,3)	76,0

(*) relatif à la provision pour indemnités fin de carrière (cf paragraphe 2.1 Comparabilité des comptes)

Les provisions pour litiges correspondent à des risques juridiques et prud'homaux.

Les provisions relatives aux sociétés apparentées correspondent à la quote-part de TF1 dans les résultats des filiales constituées en société de personnes et à des risques afférents aux filiales.

Le montant de la provision pour indemnités de fin de carrière de 22,2 millions d'euros est égal à la valeur actualisée des obligations de 27,6 millions d'euros diminuée de la juste valeur des actifs du régime de 5,4 millions d'euros. Les principales hypothèses de calcul de la valeur actualisée des obligations sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 1,013 %
- taux d'augmentation des salaires : 2,00 %
- âge de départ à la retraite : 62 ans.

Aucun passif éventuel significatif (litiges susceptibles d'occasionner une sortie éventuelle de ressources) n'a été identifié à la date d'arrêté des comptes.

3-10. Dettes

3-10-1. Emprunts auprès des établissements de crédits

La société possède des accords de tirages confirmés auprès de diverses banques d'un montant de 910 millions d'euros, tirages non utilisés au 31 décembre 2021 (dont 770 millions d'euros ont une échéance supérieure à un an et inférieure à cinq ans et 140 millions d'euros une échéance supérieure à cinq ans).

3-10-2. Emprunts et dettes financières divers

Ce poste est constitué des placements de trésorerie des filiales, effectués dans le cadre de conventions de trésorerie pour un montant de 575,4 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 486,0 millions d'euros au 31 décembre 2020.

3-10-3. Dettes diverses

Ce poste comprend essentiellement des avoirs et dégressifs à accorder à TF1 Publicité pour 182,8 millions d'euros (112,3 millions d'euros en 2020).

3-10-4. Echéances des dettes

<i>(en millions d'euros)</i>	A moins d'1 an	A plus d'1 an et à moins de 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Emprunts et dettes financières divers	575,4			575,4
Dettes fournisseurs	209,7			209,7
Dettes fiscales et sociales	177,5			177,5
Dettes sur immobilisations	6,5			6,5
Dettes diverses	215,3	0,4		215,7
TOTAL	1 184,4	0,4	0,0	1184,8

3-10-5. Etat des charges à payer et des produits à recevoir

<i>(en millions d'euros)</i>			
Actif		Passif	
Créances clients	6,7	Dettes fournisseurs	76,6
Autres créances	38,3	Dettes fiscales et sociales	91,6
		Dettes sur immobilisations	3,6
		Dettes diverses	182,8

3-11. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance d'un montant de 7,7 millions d'euros sont relatifs à la filiale TF1 Publicité et correspondent à des engagements à servir des spots publicitaires gratuits à nos clients. Le montant correspondant au 31 décembre 2020 s'élevait à 3,0 millions d'euros.

4 Notes sur le compte de résultat

4-1. Chiffre d'affaires

Les recettes publicitaires figurent en produits pour 1 141,7 millions d'euros en 2021 (dont 24,0 millions d'euros réalisés à l'étranger) contre 998,4 millions d'euros en 2020 (dont 20,9 millions d'euros réalisés à l'étranger).

4-2. Transfert de charges

Les transferts de charges s'élèvent à 81,1 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 78,9 millions d'euros au 31 décembre 2020. Ce poste correspond principalement aux coûts engagés par TF1 pour le compte de ses filiales.

4-3. Achats de matières premières, autres approvisionnements et variation de stocks

Ces postes correspondent aux consommations de droits de diffusion pour 507,0 millions d'euros contre 459,9 millions d'euros en 2020. Se reporter au paragraphe 3-4.

4-4. Autres achats et charges externes

Ce poste comprend notamment une charge relative aux droits de retransmissions sportives pour un montant de 46,4 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 18,0 millions d'euros en 2020, la variation s'expliquant principalement par la diffusion du Championnat d'Europe de football en 2021.

Il comprend également des frais de diffusion, y compris circuits occasionnels, pour un montant de 7,4 millions d'euros. Ces frais font l'objet d'une refacturation intragroupe à hauteur de 0,8 millions d'euros. Le montant net s'élève donc à 6,6 millions d'euros en 2021 contre 8,0 millions d'euros en 2020.

4-5. Impôts et taxes

Ce poste enregistre principalement la contribution au compte de soutien au cinéma pour un montant de 58,5 millions d'euros en 2021 contre 50,9 millions d'euros en 2020.

4-6. Salaires et traitements et charges sociales

Ce poste comprend une provision au titre de l'intéressement de 11,6 millions d'euros en 2021 contre 10,5 millions d'euros en 2020.

4-7. Autres charges

Les versements aux sociétés d'auteurs et droits voisins figurent dans ce poste pour un montant de 46,9 millions d'euros en 2021 contre 43,1 millions d'euros en 2020.

4-8. Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2021	2020
Dividendes et remontée de bénéfices de sociétés de personnes	119,0	9,6
Intérêts nets versés ou reçus	3,6	2,5
Provisions nettes pour dépréciation des titres (1)	70,6	(238,3)
Provisions pour dépréciation des comptes courants	(41,2)	0,0
Provisions pour risques liées à la quote-part de pertes dans les sociétés de personnes	(44,2)	(74,0)
Mali de fusion (2)	(1,4)	0,0
Ecart de change et provisions écarts de conversion	0,2	0,2
Net	106,6	(300,0)

(1) se reporter au paragraphe 3.3

(2) suite à absorption de la filiale Ouest Info (cf paragraphe 1 Faits marquants)

Concernant les sociétés liées, les intérêts reçus s'élèvent à 3,6 millions d'euros en 2021 contre 2,4 millions d'euros en 2020.

4-9. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2021	2020
Réformes/droits échus et plus ou moins-values réalisées sur cessions d'immobilisations incorporelles	(3,5)	(5,6)
Réformes et plus ou moins-values réalisées sur cessions d'immobilisations corporelles	(0,6)	(0,3)
Dotations nettes de provisions (amortissement dérogatoire compris) (1)	(2,2)	0,3
Plus ou moins-values sur cessions immobilisations financières (2)	(67,4)	0,6
Divers	0,8	(2,2)
Net	(72,9)	(7,2)

(1) Les dotations nettes aux provisions correspondent au 31 décembre 2021 à une dotation nette des amortissements dérogatoires de 2,2 millions d'euros. Au 31 décembre 2020, les dotations nettes aux provisions correspondent à une reprise nette pour litiges de 2,2 millions d'euros et à une dotation nette des amortissements dérogatoires de 1,9 millions d'euros.

(2) La moins-values sur cessions immobilisations financières de 67,4 millions d'euros correspond à des cessions intragroupes au regard des reprises de provisions présentées au paragraphe 3.3.

4-10. Impôt sur les sociétés

Ce poste se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2021	2020
Charge d'impôt groupe fiscal (nette des crédits d'impôt)	(23,5)	(15,6)
Produit net d'impôt à percevoir des filiales	21,6	19,3
Crédit impôt TF1 SA pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique relatif aux dépenses encourues en 2020	28,3	0,0
Charge / Produit d'impôt sur exercice antérieur	1,8	0,5
Dotation / Reprises provision pour impôt	0,0	0,0
Impôt sur les sociétés	28,2	4,1
Résultat avant impôt et participation	139,8	(210,6)
Taux d'impôt apparent	-20,17%	-1,95%

Le produit d'impôt relatif au résultat exceptionnel est de 1,5 millions d'euros.

TF1 a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 1989. Les conventions d'intégration fiscale prévoient que l'imposition des sociétés intégrées est identique à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. Le périmètre d'intégration fiscale comprend 62 sociétés au 31 décembre 2021.

Le groupe fiscal ne dispose pas de déficit reportable au 31 décembre 2021.

L'écart entre le taux d'impôt théorique et le taux apparent résulte tant en 2021 qu'en 2020, de déductions et réintégrations liées à des produits et charges non totalement fiscalisés (dividendes, plus ou moins-value long terme principalement) et de retraitements liés au groupe d'intégration fiscale (économie d'impôt relative aux sociétés déficitaires, neutralisation/déneutralisation d'opérations intragroupe notamment).

Le montant des déficits des filiales ayant généré une économie dans le groupe fiscal en 2021 et susceptibles d'engendrer une charge fiscale dans le futur s'élève à 70,4 millions d'euros.

4-11. Fiscalité différée

Sont présentés ci-après les effets d'impôt futurs non comptabilisés à ce jour chez TF1 SA qui seront constatés lors du passage en résultat des flux sous-jacents. Ils sont calculés sur la base du taux applicable en 2022, à savoir 25,83 %.

<i>(en millions d'euros)</i>	Accroissement futur d'impôt	Allègement futur d'impôt
Provisions réglementées	4,4	-
Provisions pour risques		0
Participation, congés payés, contribution sociale de solidarité, écarts de conversion	-	15,1

5 Autres informations

5-1. Engagements hors bilan

Ils se ventilent au 31 décembre 2021, par type d'engagement, selon les échéances suivantes :

(en millions d'euros)

Engagements donnés	A moins d'1 an	De un à 5 ans	A plus de 5 ans	Total 2021	Rappel 2020
Contrats de location simple	27,6	101,7	9,5	138,8	148,2
Contrats de transport d'images	5,5	17,0	0,0	22,5	25,9
Garanties (1)	17,2	2,5	4,0	23,7	19,6
Divers (2)	1,2			1,2	0,0
TOTAL	51,5	121,2	13,5	186,2	193,7

(en millions d'euros)

Engagements reçus	A moins d'1 an	De un à 5 ans	A plus de 5 ans	Total 2021	Rappel 2020
Contrats de location simple	27,6	101,7	9,5	138,8	148,2
Contrats de transport d'images	5,5	17,0	0,0	22,5	25,9
Divers (2)	0,2			0,2	0,0
TOTAL	33,3	118,7	9,5	161,5	174,1

(1) Cette rubrique correspond à des garanties données par TF1 SA en cas de défaillance de ses filiales.

(2) Les engagements donnés et reçus divers correspondent à la juste valeur des instruments financiers de change (se reporter à la note 5-2-1).

Les autres engagements réciproques relatifs au cycle d'exploitation sont présentés dans les paragraphes correspondant aux postes de bilan concernés (notamment les engagements de sécurisation de grille) et à leur financement (se reporter à la note 3-10-1).

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par la société TF1 au 31 décembre 2021.

5-2. Utilisation des instruments financiers de couverture

5-2-1. Couverture du risque de change

TF1 est exposée aux risques de variation des cours des devises du fait :

- de ses règlements et encaissements commerciaux en devises étrangères,
- des garanties données à ses filiales d'un cours de conversion annuel par devise applicable aux besoins/excédents prévisionnels en devises déclarés annuellement.

TF1 comptabilise à chaque arrêté :

- la perte ou le gain de change relatif à l'application des garanties de change décrites ci-dessus,
- un écart de conversion actif ou passif correspondant aux gains et pertes de change latents se rattachant à des dettes et créances inscrites à son bilan ou à celui de ses filiales garanties.

Périodiquement, TF1 actualise sa position nette consolidée et apprécie le risque de couverture de change. La politique adoptée vise à figer ou garantir un cours de change maximum (respectivement minimum) de la position nette acheteuse (respectivement vendeuse) du Groupe dans chacune des devises utilisées, sur un horizon glissant de 12 à 18 mois en fonction des opportunités de marché.

TF1 utilise des contrats d'achat et de vente à terme de devises et des opérations de swaps pour se prémunir des variations de cours.

Au 31 décembre 2021, la contre-valeur du montant net global de ces encours vis-à-vis des contreparties bancaires s'élève à 24,1 millions d'euros dont :

- 7,9 millions d'euros d'achats à terme (constitués en totalité en US dollars, valorisés au taux de clôture),
- 16,2 millions d'euros de ventes à terme constituées en CHF (pour un montant de 12,1 millions d'euros, valorisé au taux de clôture) et en USD (pour un montant de 4,1 millions d'euros, valorisé au taux de clôture).

5-3. Effectifs

L'effectif moyen de la société se répartit de la façon suivante :

	2021	2020
Employés	103	96
Agents de maîtrise	178	193
Cadres	858	851
Journalistes	235	237
Stagiaires	31	26
Intermittents	64	64
TOTAL	1 469	1 467

5-4. Rémunération des dirigeants

La rémunération versée au cours de l'exercice 2021 aux cadres dirigeants du groupe, soit les neuf membres du comité exécutif TF1 cités dans le rapport annuel, s'élève à 7,8 millions d'euros.

La part des obligations comptabilisées au titre des indemnités de fin de carrière et autres avantages postérieurs à l'emploi est de 2,1 millions d'euros.

Les membres du Comité de Direction Générale du groupe Bouygues, dont Gilles Pélisson, bénéficient d'un régime de retraite complémentaire d'un maximum de 0,92% du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime, qui constitue un avantage postérieur à l'emploi. La charge relative à la contribution de l'exercice 2021, refacturée par Bouygues, est de 1,1 millions d'euros (y compris cotisation Urssaf).

Il n'a été accordé aucun prêt ou garantie significatifs aux membres de la direction ou du Conseil d'Administration.

5-5. Options de souscription et attributions gratuites d'actions

L'information relative aux options d'achat ou de souscription d'actions et à l'attribution d'actions gratuites consenties aux salariés est fournie au paragraphe « Plans d'options de souscription et d'attributions gratuites d'actions » du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration.

5-6. Rémunération des mandataires sociaux au titre de leur activité d'administrateur

Le montant des rémunérations des mandataires sociaux au titre de leur activité d'administrateur versé au cours de l'exercice 2021 s'élève à 0,3 million d'euros.

5-7. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires versés par la société TF1 SA à ses commissaires aux comptes s'élève, au titre de l'exercice, à 0,4 million d'euros.

5-8. Consolidation

La société est consolidée par intégration globale dans les comptes du groupe BOUYGUES.

5-9. Tableau des filiales et participations

Sociétés ou groupes de sociétés	Devise	Capital	Capitaux propres autre que capital et résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus (1)	Valeur nette comptable des titres détenus (1)	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis (2)	CA du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
<i>En milliers d'euros ou d'unités monétaires de la devise spécifiée</i>				<i>En milliers d'euros</i>							
I. Filiales (50% au moins du capital détenu par la société)											
- TF1 PUBLICITE		2 400	36 820	100,00 %	3 038	3 038	-	-	1 703 331	22 997	30 000
- TF1 FILMS PRODUCTION		2 550	30 477	100,00 %	1 768	1 768	-	-	40 383	554	7 000
- TF1 BUSINESS SOLUTIONS		3 000	609	100,00 %	3 049	3 049	-	-	15 000	16 954	11 900
- E-TF1		1 000	6 873	100,00%	1 000	1 000	-	-	146 698	30 897	50 000
- TF1 EXPANSION		269	247 545	100,00%	291 292	291 292	-	-	1 741	(2 667)	-
- LA CHAINE INFO		4 500	1 867	100,00%	2 059	59	10 564	-	30 866	(23 385)	-
- TF1 PRODUCTION		10 080	6 463	100,00 %	39 052	39 052	-	-	83 885	10 577	6 000
- TF1 MANAGEMENT		40	(24)	100,00 %	80	80	-	-	0	(5)	-
- PREFAS 20		40	(30)	100,00 %	40	40	-	-	0	(4)	-
- UNIFY		80 337	1 112	100,00 %	312 697	87 055	-	-	2 249	(13 248)	-
- PREFAS 25		40	(19)	100,00 %	40	40	-	-	0	(4)	-
- TF1 MARKETING SERVICES		40	(1)	100,00 %	40	40	104 456	-	0	(36)	-
- TF1 SOCIAL E-COMMERCE		40	(1)	100,00 %	40	40	61 355	-	0	(721)	-
- PREFAS 30		40	0	100,00 %	40	40	-	-	0	0	-
- PREFAS 31		40	0	100,00 %	40	40	-	-	0	0	-
- PREFAS 32		40	0	100,00 %	40	40	-	-	0	0	-
- PREFAS 33		40	0	100,00 %	40	40	-	-	0	0	-
- TF1 DISTRIBUTION		2 040	893	100,00 %	2 040	2 040	-	-	119 603	331	-
- TF1 DS		100	0	100,00%	100	100	-	-	51 221	(27)	-
- NEWEN STUDIOS		30 830	51 329	99,30%	34 806	34 806	119 600	-	11 482	76 414	-
- SPV		1 003	(11 340)	100,00%	1 003	0	41 160	-	1 500	(28 435)	-
- MONTE CARLO PARTICIPATION		33 700	182 401	100,00%	213 827	213 827	-	-	41	35 022	14 000
- GIE ACQUISITION DE DROITS		0	0	92,00%	0	0	146 613	-	281 394	(22 999)	-

Sociétés ou groupes de sociétés	Devise	Capital	Capitaux propres autre que capital et résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus (1)	Valeur nette comptable des titres détenus (1)	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis (2)	CA du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
<i>En milliers d'euros ou d'unités monétaires de la devise spécifiée</i>				<i>En milliers d'euros</i>							
II. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)											
- MEDIAMETRIE (*)		14 880	27 762	10,80 %	44	44	-	-	94 844	2 307	51
- A1 INTERNATIONAL		nc	nc	50,00 %	12 809	0	-	-	nc	nc	-
- SMR6		75	16	20,00%	15	15	5	-	78	2	-
Sociétés ou groupes de sociétés	Devise	Capital	Capitaux propres autre que capital et résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus (1)	Valeur nette comptable des titres détenus (1)	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis(2)	CA du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
<i>En milliers d'euros ou d'unités monétaires de la devise spécifiée</i>				<i>En milliers d'euros</i>							
III. Participations (capital détenu inférieur à 10%)											
- MEDIAMETRIE EXPANSION (*)		843	(482)	2,42%	91	0	-	-	0	(36)	-
- EXTENTION TV		50	384	0,004 %	2	2	-	-	10 268	1 398	-
- APHELIE		2	65 978	0,05 %	0	0	15 775	-	20 010	14 463	-
- SOFIOUEST (**)		5 640	72 785	0,0057%	19	19	-	-	1 345	17 017	-
TOTAL GENERAL FILIALES ET PARTICIPATIONS					919 111	677 566	499 528	0	-	-	118 951

(1) le cas échéant, y compris frais d'acquisition sur titres

(2) les cautions et avals fournis correspondent aux garanties données par la société en cas de défaillance de la filiale et présentées dans les engagements hors bilan.

(*) Capital, capitaux propres autres que capital et résultat, chiffre d'affaires et résultat de l'exercice 2020

(**) Capital, capitaux propres autres que capital et résultat, chiffre d'affaires et résultat de l'exercice 2019

6- Evènements postérieurs à la clôture

Néant.